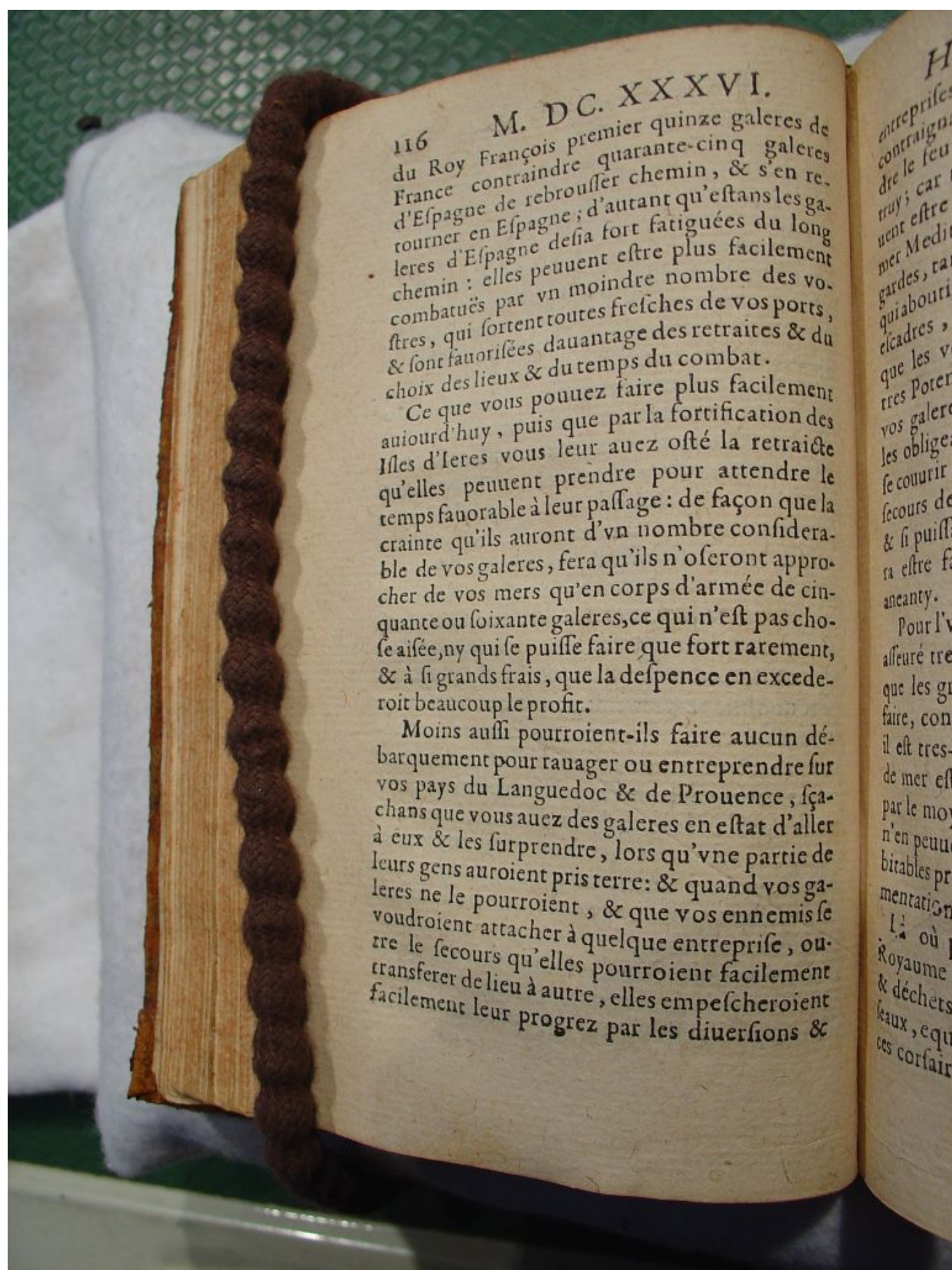


1636_116.jpg



116 M. DC. XXXVI.

du Roy François premier quinze galeres de France contraindre quarante-cinq galeres d'Espagne de rebrousser chemin, & s'en retourner en Espagne; d'autant qu'estans les galeres d'Espagne desia fort fatiguées du long chemin: elles peuuent estre plus facilement combatuës par vn moindre nombre des vostres, qui sortent toutes fresches de vos ports, & sont fauorisées dauantage des retraites & du choix des lieux & du temps du combat.

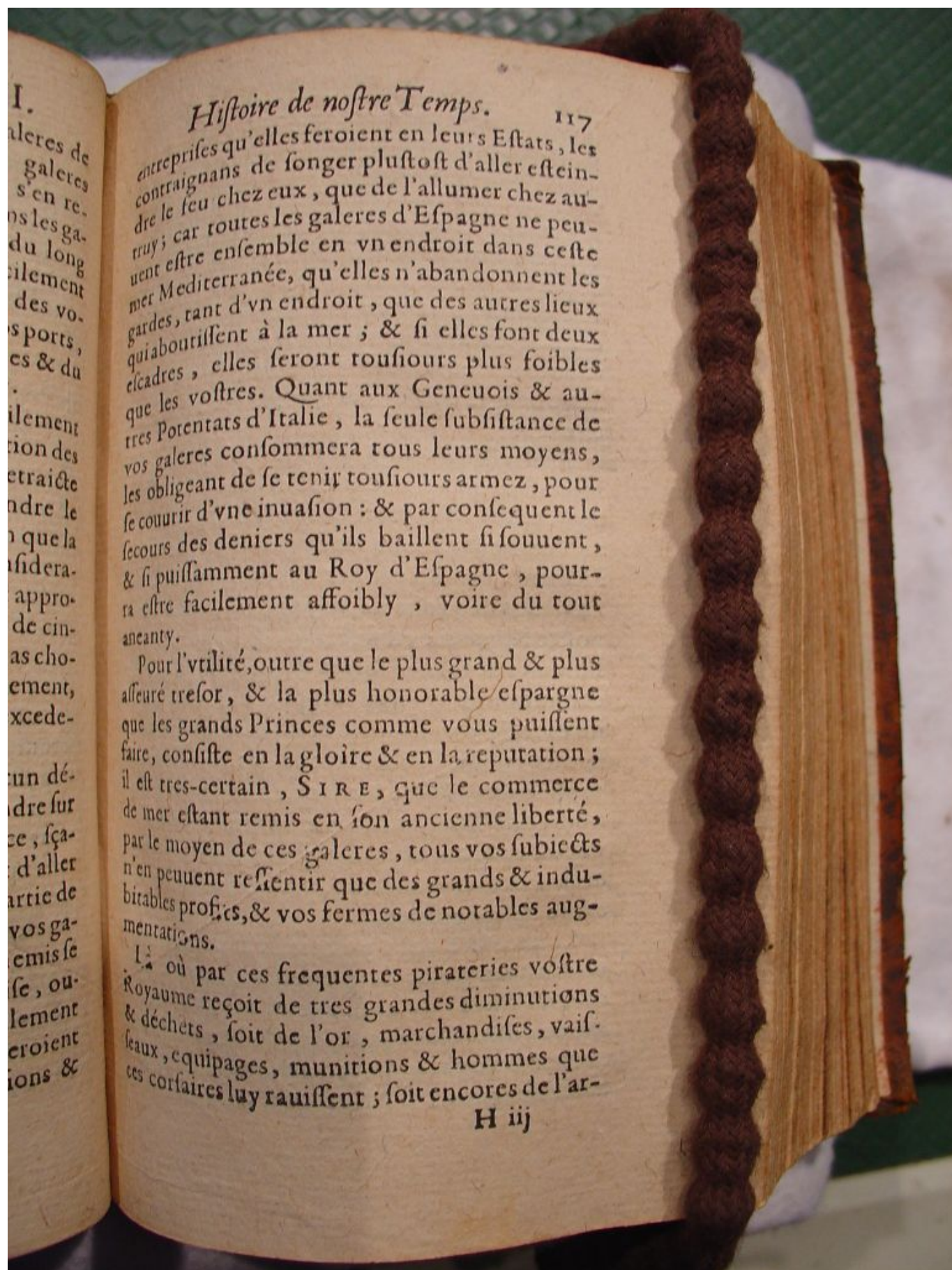
Ce que vous pouuez faire plus facilement auioird'huy, puis que par la fortification des Isles d'Ieres vous leur auez osté la retraicte qu'elles peuuent prendre pour attendre le temps fauorable à leur passage: de façon que la crainte qu'ils auront d'un nombre considerable de vos galeres, fera qu'ils n'oseront approcher de vos mers qu'en corps d'armée de cinquante ou soixante galeres, ce qui n'est pas chose aisée, ny qui se puisse faire que fort rarement, & à si grands frais, que la despence en excéderoit beaucoup le profit.

Moins aussi pourroient-ils faire aucun débarquement pour rauager ou entreprendre sur vos pays du Languedoc & de Prouence, sachans que vous auez des galeres en estat d'aller à eux & les surprendre, lors qu'une partie de leurs gens auroient pris terre: & quand vos galeres ne le pourroient, & que vos ennemis se voudroient attacher à quelque entreprise, outre le secours qu'elles pourroient facilement transferer de lieu à autre, elles empescheroient facilement leur progrez par les diuersions &

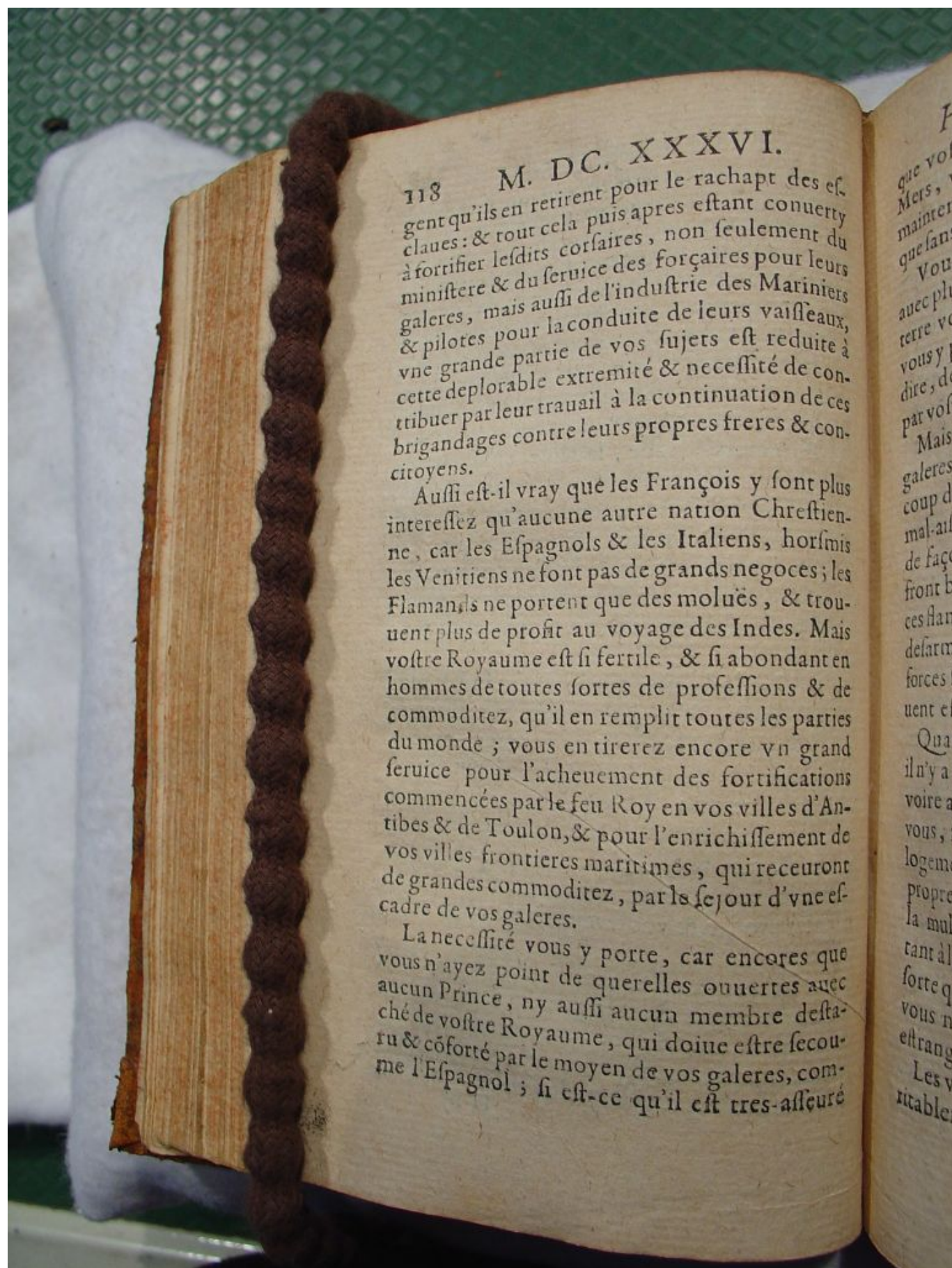
H
entreprises
contraigna
dre le feu
truy; car
uent estre
mer Medit
gardes, ran
qui aboutit
escadres,
que les vo
tres Poten
vos galere
les obligea
se couvrir
secours de
& si puissa
ra estre fa
aneanty.

Pour l'v
asseuré tre
que les gr
faire, con
il est tres
de mer est
par le moy
n'en peue
bitables pr
mentation
Là où F
Royaume
& déchets
seaux, equ
ces corfair

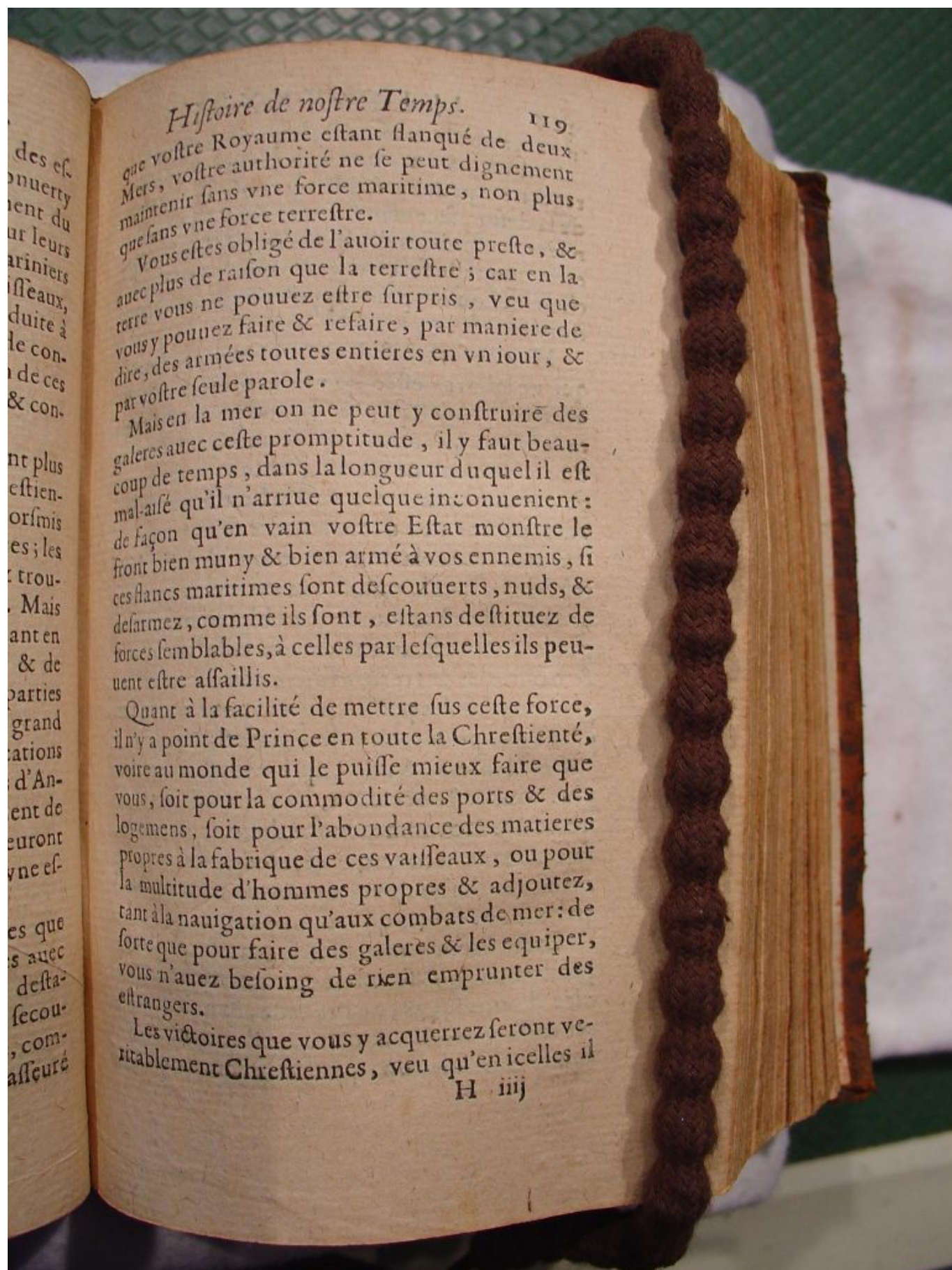
1636_117.jpg



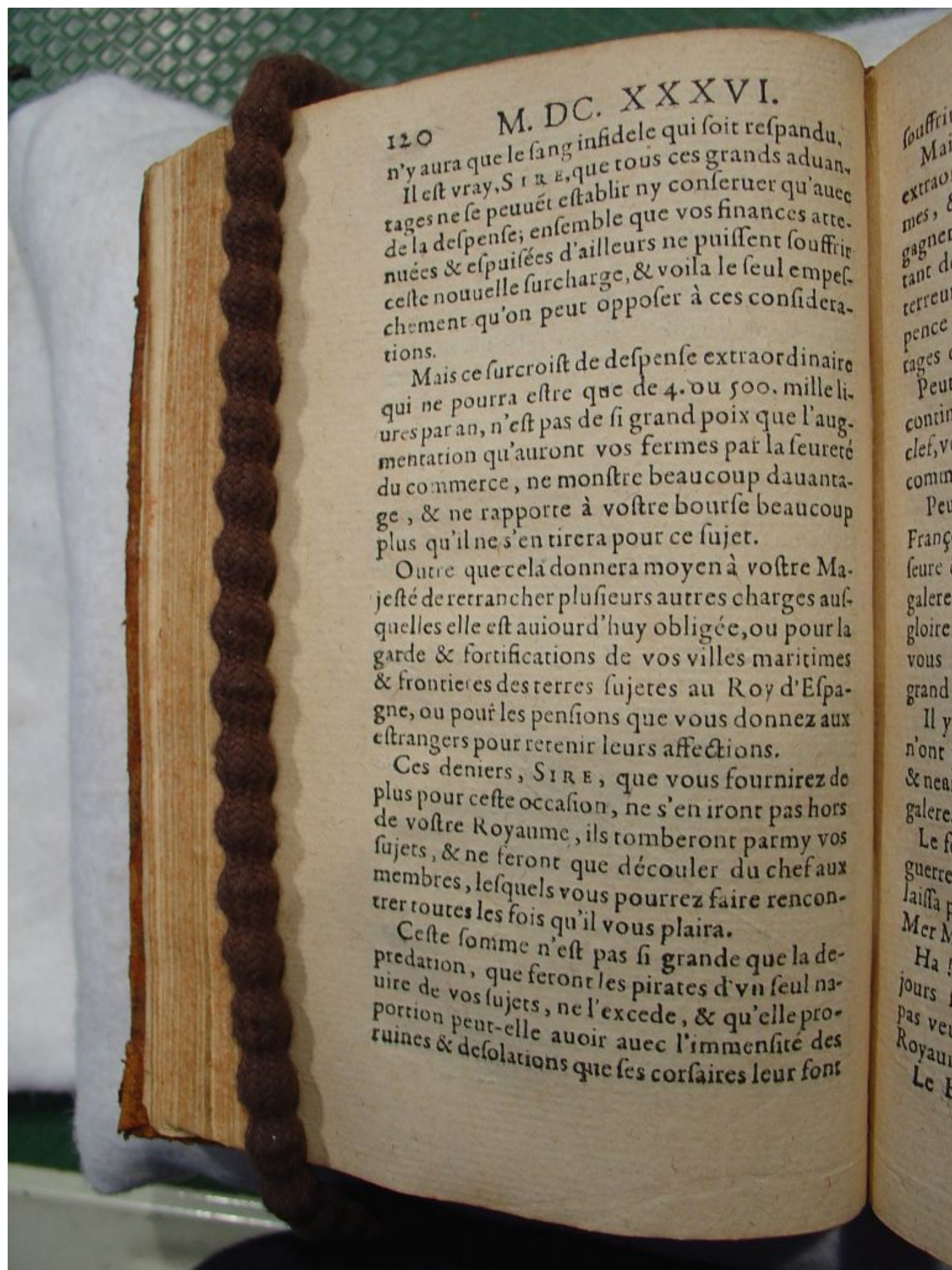
1636_118.jpg



1636_119.jpg



1636_120.jpg



120 M. DC. XXXVI.
n'y aura que le sang infidele qui soit respandu,
Il est vray, SIRE, que tous ces grands aduan-
tages ne se peuuent establir ny conseruer qu'avec
de la despense; ensemble que vos finances atte-
nuées & espuisées d'ailleurs ne puissent souffrir
cette nouuelle surcharge, & voila le seul empe-
chement qu'on peut opposer à ces considera-
tions.

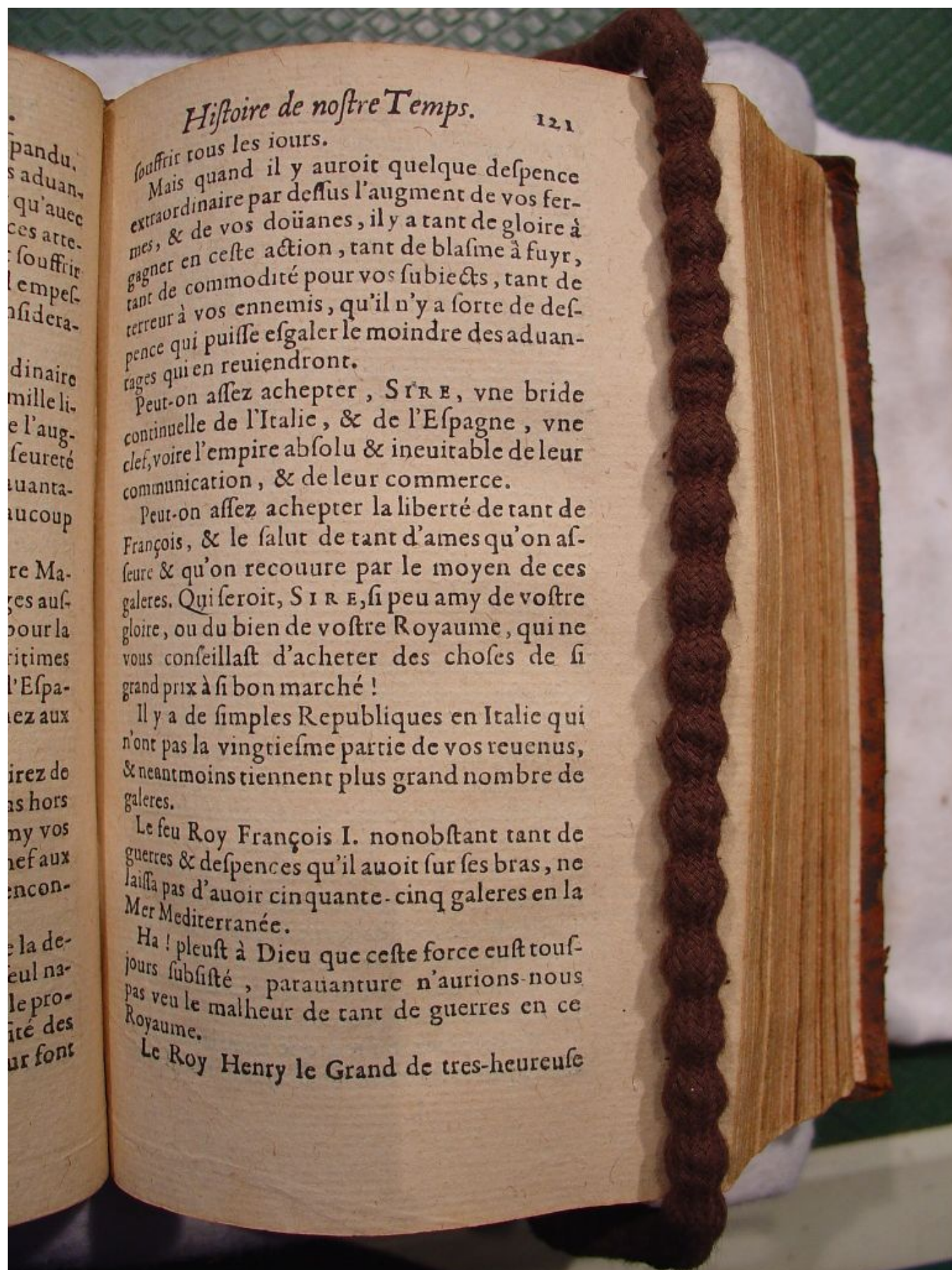
Mais ce surcroist de despense extraordinaire
qui ne pourra estre que de 4. ou 500. mille li-
ures par an, n'est pas de si grand poix que l'aug-
mentation qu'auront vos fermes par la seureté
du commerce, ne monstre beaucoup dauanta-
ge, & ne rapporte à vostre bourse beaucoup
plus qu'il ne s'en tirera pour ce sujet.

Outre que cela donnera moyen à vostre Ma-
jesté de retrancher plusieurs autres charges aus-
quelles elle est auourd'huy obligée, ou pour la
garde & fortifications de vos villes maritimes
& frontieres des terres sujetes au Roy d'Espa-
gne, ou pour les pensions que vous donnez aux
estrangers pour retenir leurs affections.

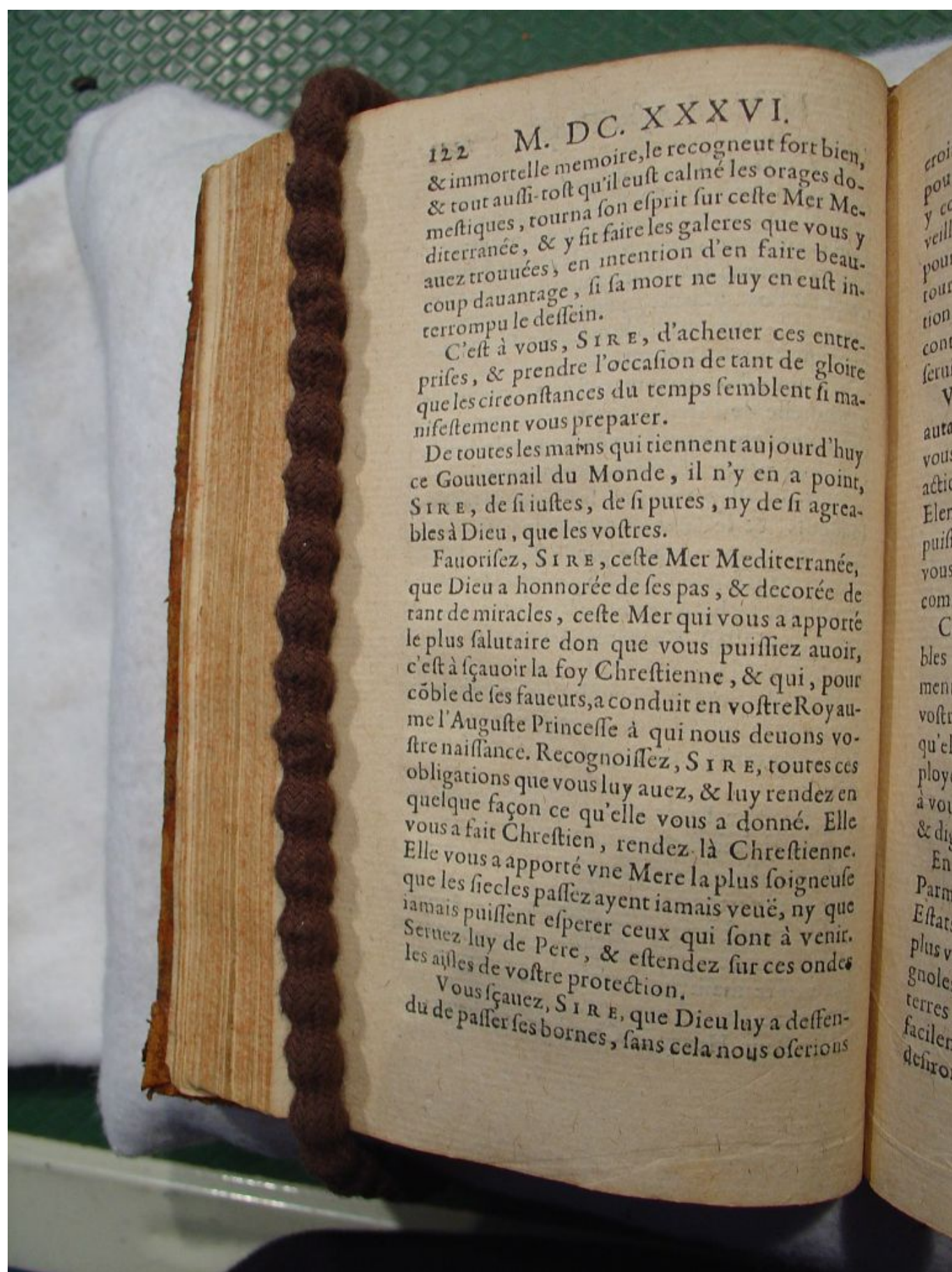
Ces deniers, SIRE, que vous fournirez de
plus pour ceste occasion, ne s'en iront pas hors
de vostre Royaume, ils tomberont parmy vos
sujets, & ne feront que découler du chef aux
membres, lesquels vous pourrez faire rencon-
trer toutes les fois qu'il vous plaira.

Ceste somme n'est pas si grande que la de-
predation, que feront les pirates d'un seul na-
uire de vos sujets, ne l'excede, & qu'elle pro-
portion peut-elle auoir avec l'immensité des
ruines & desolations que ses corsaires leur font

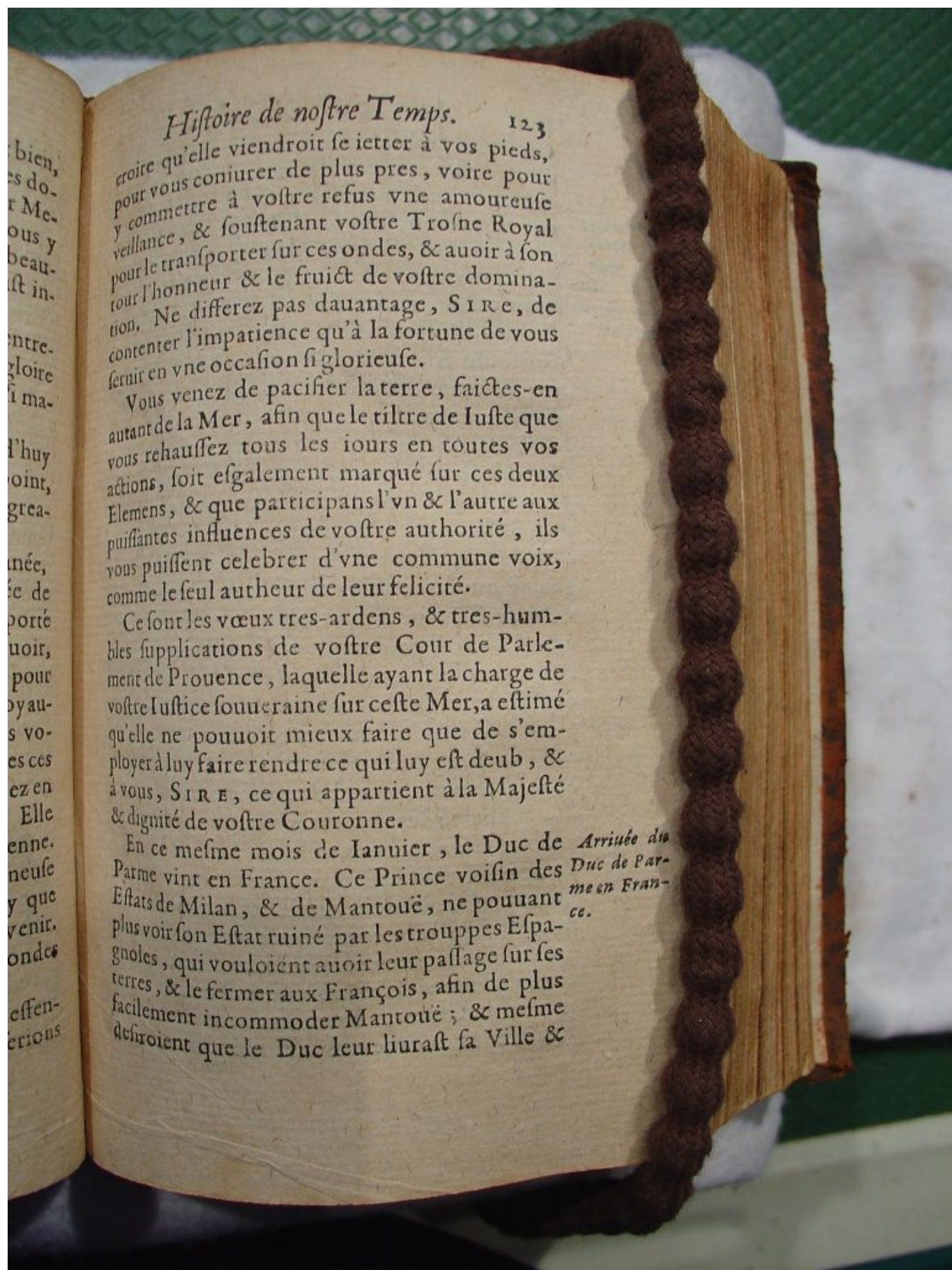
1636_121.jpg



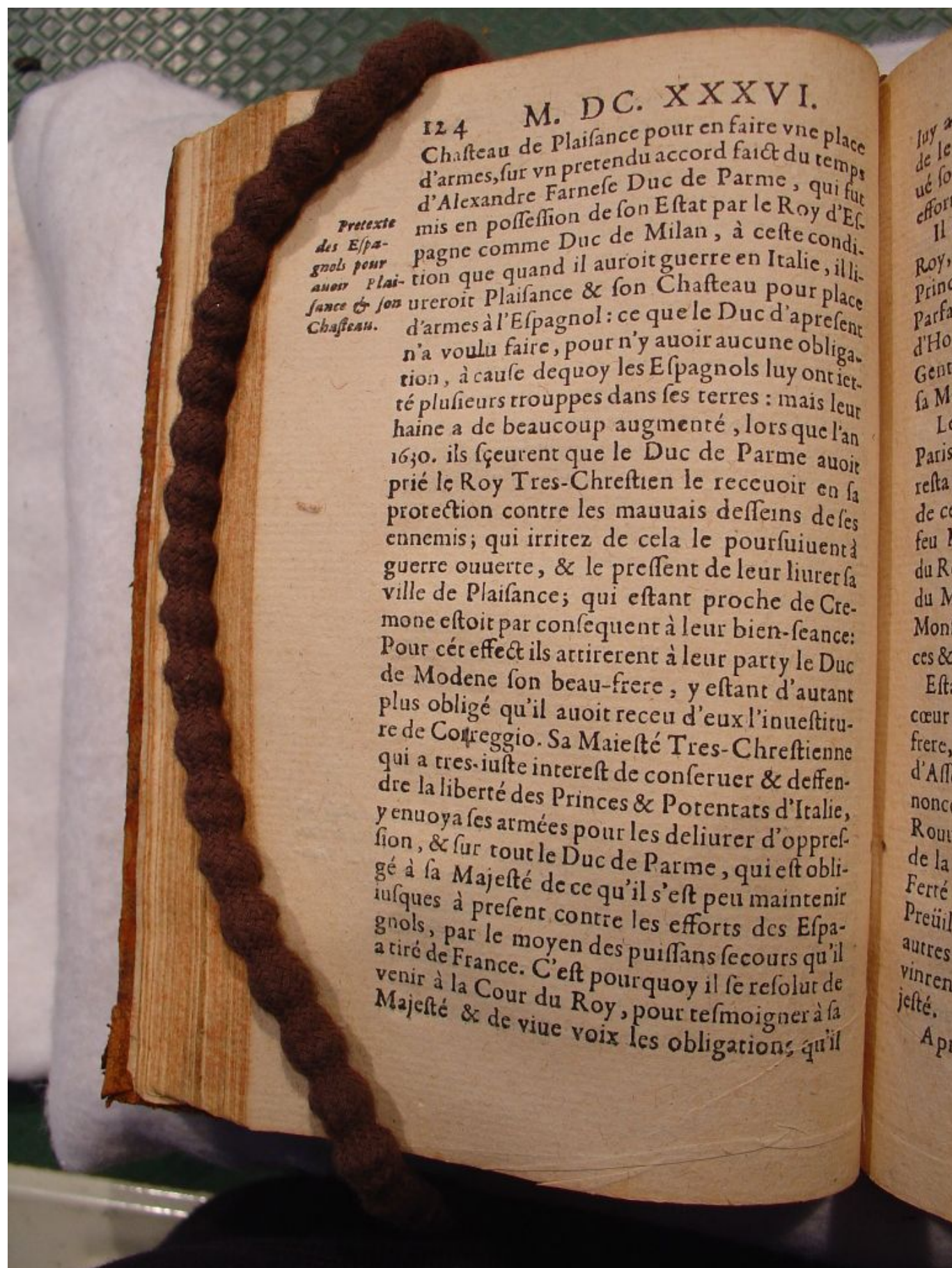
1636_122.jpg



1636_123.jpg



1636_124.jpg



1636_125.jpg

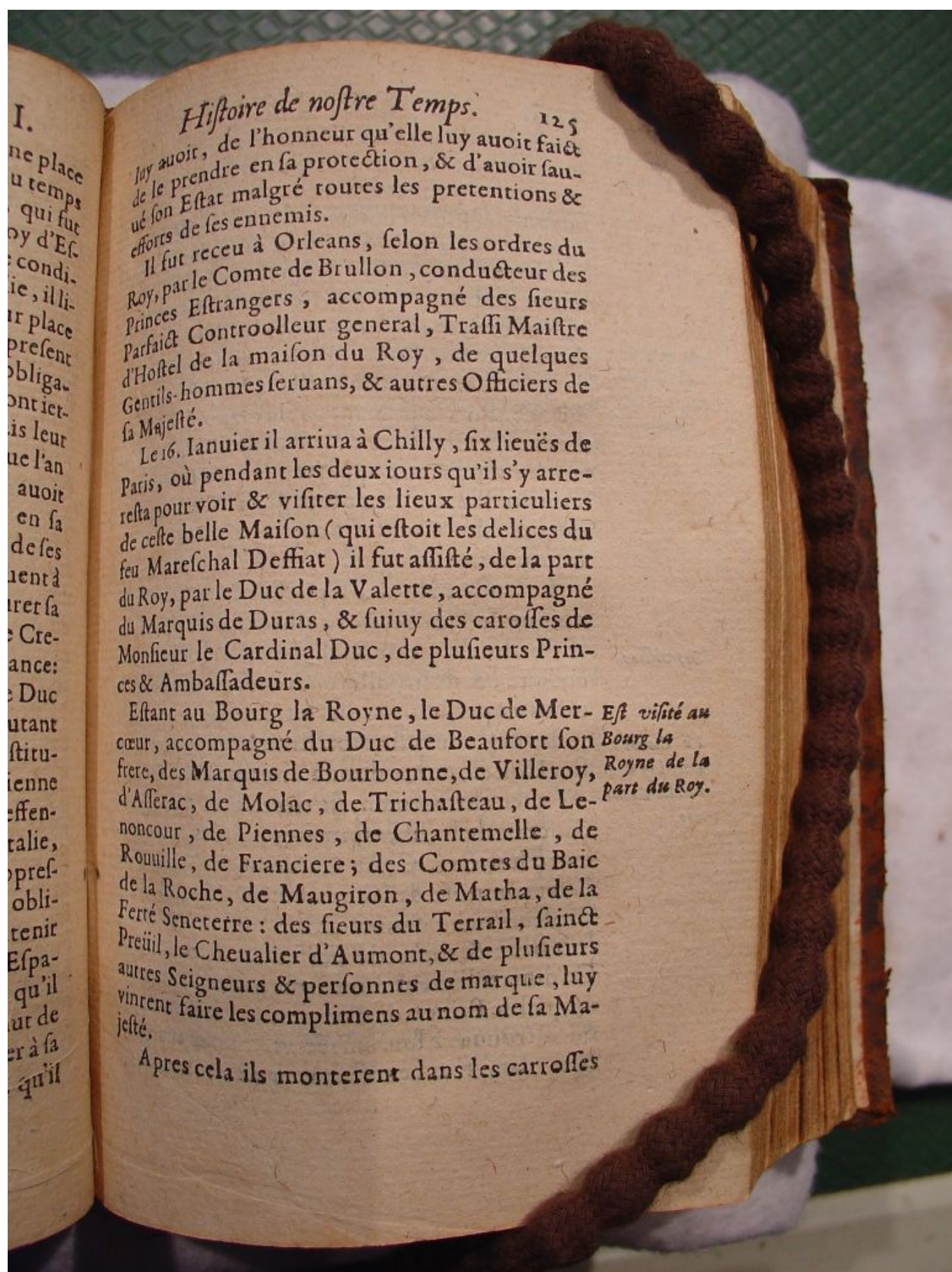


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan